



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : CREATION DE POSTES PERMANENTS
D'ANIMATEURS TITULAIRES**

Délibération n° 2024.06.26.078

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois.

Le service animation recourt de manière régulière à des postes d'adjoints d'animation sur les différents ALAE des écoles et sur l'ALSH (centre de loisirs) sur des temps non complets. Le secteur de l'animation comme d'autres secteurs peine à recruter des agents. Il est proposé d'améliorer les conditions de recrutement en proposant la création de 10 emplois permanents à temps complets et non complets pour répondre de manière plus adaptée au besoin du service et sécuriser davantage les agents dans leur parcours professionnel.

Aussi, il est proposé de créer 10 postes dont 8 à temps complet et 2 à temps non complets d'une durée hebdomadaire de 32 heures pour titulariser des agents dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation pour répondre au besoin sur les différents ALAE de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'autoriser le Maire à créer 10 postes d'animateurs ouverts au cadre d'emplois des adjoints d'animation dont 8 à temps complet et 2 à temps non complet de 32 heures.**
- **Compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.**
- **Les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Autorisent le Maire à créer 10 postes d'animateurs ouverts au cadre d'emplois des adjoints d'animation dont 8 à temps complet et 2 à temps non complet de 32 heures.**
- **Compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.**
- **Les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Patricia PARADIS
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Absents excusés Représentés : 6
Absents : 3

Date convocation 20 juin 2024

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

10 JUIL. 2024

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO.

Étaient excusés représenté(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE).

Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.

Secrétaire de séance : Patricia PARADIS